



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 36071

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la prochaine réforme de l'assurance maladie. L'Union nationale des indépendants retraités du commerce (UNIRC) regroupe et représente les quarante-neuf associations de retraités du régime ORGANIC à travers toute la France et constitue donc une partie non négligeable des retraités. Lors de la réflexion sur la réforme des retraites, l'UNIRC n'a pas été invitée à prendre part au débat. Il lui demande donc si de tels partenaires sociaux participeront à la prochaine réforme de l'assurance maladie. - Question transmise à M. le ministre de la santé et des solidarités.

Texte de la réponse

Dans le contexte du vieillissement de la population et de l'augmentation inévitable du nombre de personnes dépendantes, les préoccupations de qualité et continuité des soins aux personnes âgées, notamment aux personnes retraitées souvent atteintes de pathologies multiples, sont au coeur de la réflexion et de l'action du Gouvernement. À la suite de la réforme de l'assurance maladie, la mise en place du parcours de soins coordonnés autour du médecin traitant et les travaux engagés pour assurer une prise en charge plus efficiente des affections de longue durée qui concernent particulièrement les personnes âgées, constituent des axes privilégiés d'action. Le Gouvernement continuera d'être attentif aux préoccupations des personnes âgées, telles qu'elles peuvent notamment être portées par une association aussi importante que l'UNIRC, qui regroupe et représente les quarante-neuf associations de retraités du régime ORGANIC à travers toute la France et constitue donc une partie non négligeable des retraités.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36071

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2149

Réponse publiée le : 16 août 2005, page 7884